

Règlement épreuve « Les Routes Creusoises »

Article 1 : « Les Routes Creusoises » nouvelle épreuve inscrite au calendrier UFOLEP, organisée conjointement avec les clubs , de l'UC Boussac, du VC Gouzon et de l'AS Fransèches.

Cette cycloportive UFOLEP à ouverture nationale se déroule sur 2 journées.
Elle comporte 3 étapes. 2 étapes en ligne et un Contre la Montre par équipe.

La date de l'épreuve est fixée aux samedi 24 et dimanche 25 Septembre 2022.

- **1ère étape samedi après midi à 15h:**
Bussière St Georges - Lavaufranche 84,8km
- **2ème étape dimanche matin 1er départ à 9h30 :**
CLM par équipe autour de Parsac 9,8km
- **3ème étape dimanche après midi 14h30 :**
Parsac Rimondeix - Masgot 76,2km

Article 2 : Le règlement national du cycloport UFOLEP en vigueur, est applicable pour tous les participants.

Article 3 : Cette épreuve est ouverte aux coureurs de **1ère, 2ème et 3ème catégories UFOLEP**, ainsi qu'aux coureurs double licenciés **UFOLEP/FFC de 3ème catégorie**.(- de 100 points).

Les équipes seront composées de 3 coureurs minimum et 5 coureurs maximum.

Possibilité aux clubs d'inscrivent plusieurs équipes.

Des coureurs de plusieurs clubs peuvent s'associer pour former une équipe à condition de courir sous le même maillot.

Les sélections départementales sont autorisées à participer à l'épreuve.

Le prix de l'engagement est fixé à 25 € par coureur pour toute l'épreuve.

Les engagements se feront sur le bulletin d'engagement fourni avec le dossier technique de l'épreuve, et accompagnés du règlement.

Obligation de participer aux 3 étapes.

La date limite de ces derniers est fixée au **samedi 10 Septembre minuit** (date de rigueur).

Nota Important : Une copie de l'attestation de l'assurance du véhicule technique du Directeur Sportif de l'équipe sera à joindre aux engagements.

Seuls seront pris en considération, les engagements accompagnés de leur règlement (1 chèque engagement + 1 chèque repas) établis à l'ordre de UC Boussac.

Article 4 : Le fait d'être s'engager implique que le cycloportif a pris connaissance du présent règlement et qu'il en accepte toutes les clauses.

L'inscription de chaque cycloportif intègre la cession des droits à l'image fixe et audiovisuelle sur tous les supports et pour une durée indéterminée à l'organisation, aux partenaires et aux médias. Par sa participation à l'évènement, chaque participant autorise l'organisateur à utiliser ou reproduire son image dans le cadre de l'évènement, en vue de toute exploitation, directe ou sous forme dérivée de l'évènement et ce, sur tout support, par tous moyens, connus à ce jour, et pour une durée illimitée.

Dés lors ou le cycloportif sera engagé, aucun remboursement de son engagement sera

effectué. (sauf sur présentation certificat médical).

Dossards, licences et appel des concurrents :

Article 5 : L'accueil des concurrents se fera le **samedi matin 24 Septembre de 8h à 11h permanence salle communale de Bussière St Georges.**

La présentation de la licence et de la carte cycloprotive reste obligatoire, elles seront conservées par l'organisation pendant toute la durée de l'épreuve. Elles seront restituées à **Masgot** au cours de la cérémonie protocolaire en échange des dossards et de la plaque de cadre.

Une pochette complète sera remis au **directeur sportif** de chaque équipe.

Cette pochette contiendra : 2 dossards + 1 plaque de cadre avec liens, itinéraires et horaires de passage des 3 étapes, horaires et lieux des réunions avec les directeurs sportifs, les pilotes, les chauffeurs, lieux et horaires des cérémonies protocolaires.

Le port du casque à coque rigide est obligatoire pendant toute la durée des étapes, ainsi que pendant les échauffements.

Présentation équipes, Départ fictif et Départ réel :

Une présentation des équipes est prévue aux départs des 2 étapes en ligne.

Un départ fictif avec parcours de liaison est prévu au départ des 2 étapes en ligne.

Abandon ou coureurs attardés :

Pour des raisons de sécurité, tous concurrents attardés **de plus de 20mn** du peloton, seront déclarés « **Hors Course** ». Ils devront alors **monter obligatoirement** dans la voiture balai et rendent leurs dossards au commissaire à bord de ce véhicule.

Parkings coureurs et officiels :

Parking équipes et parking officiels, seront fléchés depuis l'entrée des bourgs départs et arrivées.

Contre la Montre par équipe :

Article 6 : Le départ seront donnés dans l'ordre inverse du classement par équipe de la 1ère étape. Les horaires de départ seront consultable sur le site UFOLEP 23 rubrique « Les Routes Creusoises » ainsi que sur la page facebook de l'AS Fransèches et sur le site du VC Gouzon.

Après avoir passé au contrôle pour signature, chaque concurrent devra se présenter à la ligne 5Mn avant l'heure fixé pour son départ.

Un seul appel sera fait sur la ligne.

Les départs seront donnés **toutes les 3 minutes**. Le 1er départ sera donné à **9h30**. Si un coureur se présente en retard par rapport à l'heure prévue, il verra son temps décompté à partir de cette dernière, unique référence.

Le port de la combinaison est autorisé. Le port du maillot distingué est obligatoire si le coureur ne porte pas de combinaison.

Voitures suiveuses autorisées et recommandées.

Tout échauffement sera interdit sur le parcours 15mn avant le départ du 1er coureur.

Étapes en ligne, dépannage et ravitaillement:

Article 7 : 2 Étapes en ligne avec départs fictifs et départs réels, (cours parcours de liaison). L'organisation fournit 1 moto + véhicules de dépannage neutre (échelon avant et échelon arrière de la course). Chaque équipe est encouragée à prévoir son propre véhicule technique de dépannage.

Des accords peuvent être passés pour qu'un véhicule dépanne plusieurs équipes.

Merci de renseigner sur les documents d'engagement le nom du chauffeur, du type de véhicule, son n° d'immatriculation, et le nom du meccano.

Demandé également une copie de la carte verte d'assurance du véhicule

Il est rappelé que les dépannages se font à l'arrêt et sur le côté droit de la route.

Ravitaillement autorisé sur l'intégralité de l'étape, sauf dans les 20 derniers km.

(Sauf conditions météo exceptionnelle).

Le dépannage et le changement de matériel par voiture particulière seront interdits et sanctionnables par la mise hors course du coureur.

Réunions des directeurs sportifs, et chauffeurs :

Article 8 : Une réunion animée par le directeur de course et son adjoint, obligatoire pour tous les directeurs sportifs, ainsi que tous les pilotes et chauffeurs, autos motos véhicule caravane, sera prévue avant départ de chaque étape en ligne.

Lieux et horaires communiqué avec les documents fournis dans pochette au retrait des dossards.

Un tirage au sort désignera l'ordre des voitures de DS dans la caravane. Les véhicules type monospace seront obligatoirement en fin de caravane. Les fourgons ou camping car interdits.

Communications et liaison radio :

Article 9 : Les informations course seront émises sur une fréquence « radio tour » prééglée. Ces postes seront installés dans les véhicules par RCSV pour toute la durée de l'épreuve. Le parking dédié à cet installation sera matérialisé à Bussière St Georges. RCSV récupèrera les postes au terme de la 3^{ème} étape à Masgot.

Maillots, récompenses :

Article 10 : Maillots distinctifs Ocre pour le leader du général au scratch, Vert pour le 1^{er} Sprinteur, A Pois pour le 1^{er} Grimpeur et Blanc pour le meilleur jeune (de - 25 ans le jour de la course).

Seront récompensés au terme de l'épreuve :

- le podium au scratch
- le podium 1^{ère} catégorie
- le podium 2^{ème} catégorie
- le podium 3^{ème} catégorie
- le podium des grimpeurs
- le podium des sprinteurs
- le podium des meilleurs jeunes
- le podium meilleurs équipes

1 Trophée, récompensera le plus combatif du jour sur chaque étape en ligne.

En cas d'exæquo au classement général final les commissaires départageront de la manière suivante :

en premier lieu la place au CLM ,puis en second lieu l'avantage au plus vieux.

Cérémonies protocolaires :

Article 11 : Celle du CLM dimanche matin se fera sur le podium animation sur la ligne d'arrivée tout de suite après l'arrivée de la dernière équipe.

Les cérémonies protocolaires remise de maillots et bouquets pour les vainqueurs du jour auront lieu sur le podium animation tout de suite après l'arrivée.

Les autres récompenses se feront au terme de l'épreuve **salle de Masgot** suivent d'un vin d'honneur.

Les coureurs récompensés devront se présenter **en tenue complète de cycliste (maillot cuissard)**.

Par respect envers les communes qui accueillent l'arrivée d'étape, la présence des coureurs récompensés est obligatoire.

Contrôle Médical :

Article 12: Immédiatement après l'arrivée des étapes en ligne ainsi que du Contre la Montre, il appartient à chaque coureur ayant terminé ou abandonné de s'assurer au podium animation, s'il y est retenu ou non pour un contrôle médical.

Un service d'escorte le conduira au local approprié mis à disposition de l'organisation par les villes arrivées.

Réserves :

Article 13 : Le comité organisateur se réserve le droit d'apporter des modifications au présent règlement, si les besoins s'en font sentir.

Le Comité d'organisation
UC Boussac, VC Gouzon, AS Fransèches